Le droit commercial peut se définir comme une branche du droit privé. Il régit le statut des commerçants ainsi que le régime juridique des actes de commerce, le fonds de commerce et ses composants

Travail à faire :

1- Rappeler les interdictions à l'exercice de l'activité commerciale
2- Enumérer les éléments corporels constitutifs du fonds de commerce
3- Citer les opérations que subir un fonds de commerce